

# RÉNOVER VOTRE BÂTI SCOLAIRE POUR ÊTRE MOINS ÉNERGIVORE

10 novembre 2022  
Webinar coanimé avec Objectif 54



# SOMMAIRE

01

Bref rappel du contexte

02

La rénovation énergétique :  
analyser, planifier, agir

03

Financer les travaux : le dispositif  
CEE

# I Intervenants



**Olivier Holweck**

Responsable conception et déploiement éco-énergie tertiaire  
OBjec'Fit 55 (filiale d'objectif 54)



**Aurélien Schollier**

Directeur engagements et transformations  
Objectif 54

# Bref rappel du contexte

## BREF RAPPEL DU CONTEXTE

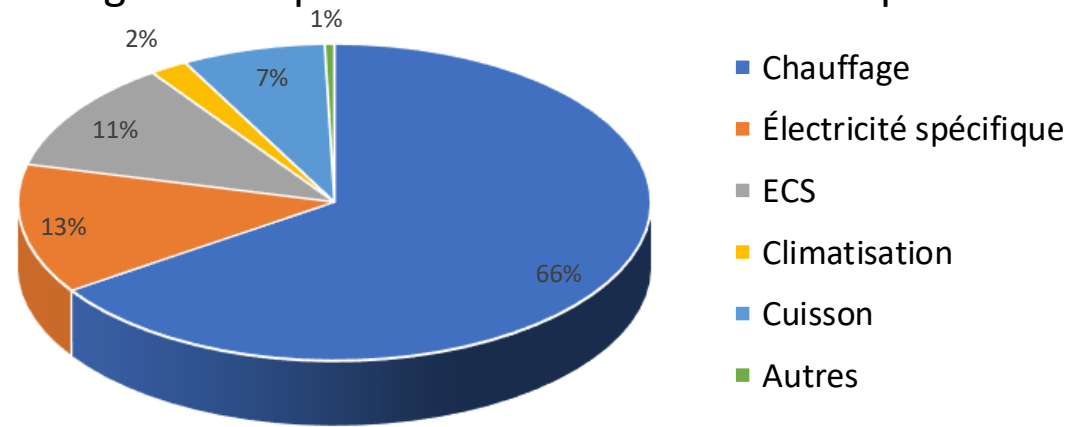
- La crise énergétique
- Une réglementation prenant en compte le contexte énergie - climat
  - La réglementation RE 2020
  - Arrêt programmé du fioul (1/07/2022) et des ampoules fluocompactes et des néons.
  - ...
- Le dispositif éco-énergie-tertiaire
- Le décret BACS = obligation de mise ne place d'un système d'automatisation et de contrôle des bâtiments, d'ici le 1er Janvier 2025 pour certains établissements

[Décret n° 2020-887 du 20 juillet 2020 relatif au système d'automatisation et de contrôle des bâtiments non résidentiels et à la régulation automatique de la chaleur](#)

# La rénovation énergétique : analyser, planifier, agir

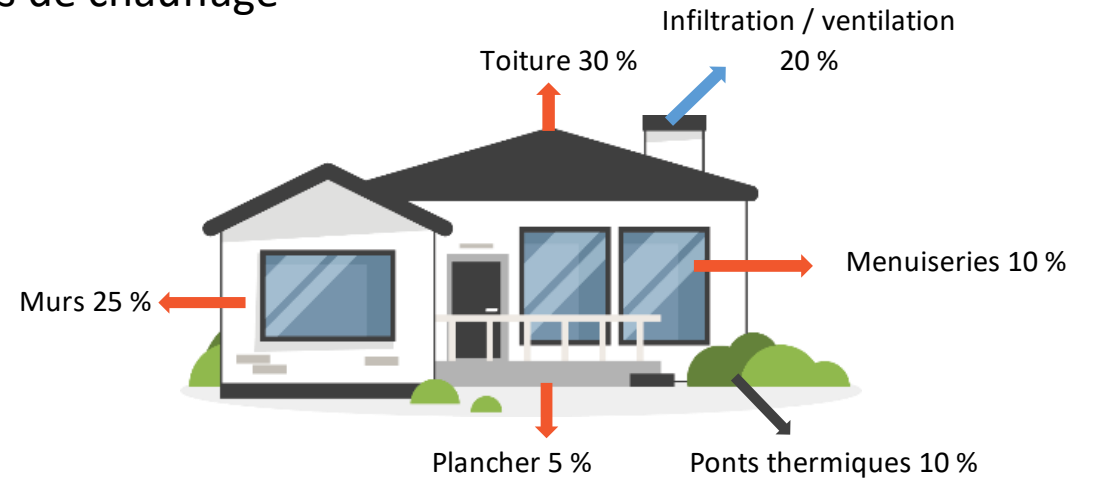
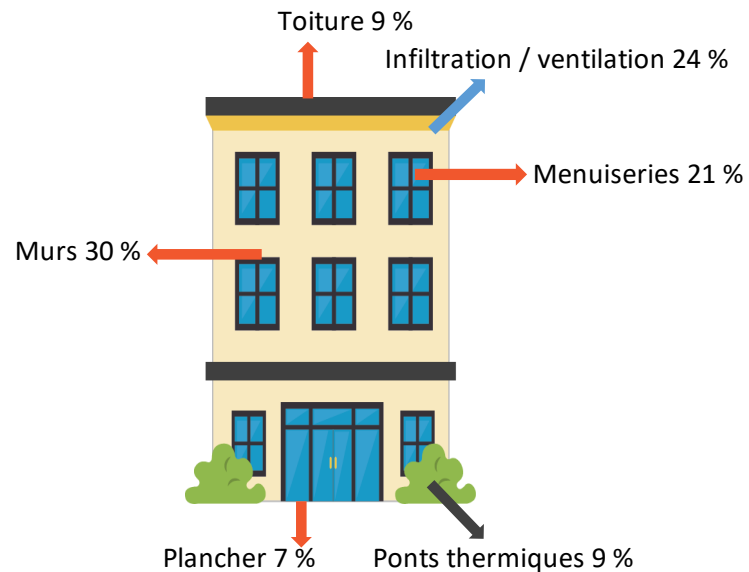
# ANALYSER LA SITUATION D'UN BÂTIMENT

## Consommation d'énergie finale par secteur d'activité en 2020 pour l'activité enseignement



Source CEREN

## Les déperditions de chauffage



Source ADEME

# LE PLAN D'ACTION, UN PRÉALABLE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

## • Audit énergétique réglementaire

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Rendu très complet</li><li>✓ Estimation des déperditions</li><li>✓ Estimation des consommations par poste</li><li>✓ Estimation des coûts des travaux</li><li>✓ Estimation des ROI</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Difficile à lire</li><li>✓ Approche globale (3 scénarios de rénovation énergétique)</li><li>✓ Le prix de l'étude</li><li>✓ Décalage fréquent entre les belles idées et la réalité</li></ul>

## • Diagnostic énergétique / pré diagnostic

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Moins cher</li><li>✓ Dépend du contenu</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Dépend du contenu</li></ul>

## • Formation

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Financements possibles</li><li>✓ Le MOA est impliqué</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Intérêt dépend du contenu</li><li>✓ Nécessite du temps et de l'intérêt pour maîtriser les différents sujets</li></ul>





## LES DIFFÉRENTS TRAVAUX POSSIBLES – LE COUVERT

- Isoler le toit

- Combles  Les certificats d'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
- Rampants  Les certificats d'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
- Toit-terrasse  Les certificats d'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE



- Isoler les murs

- Isolation intérieure des murs (ITI)  Les certificats d'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
- Isolation extérieur des murs (ITE)  Les certificats d'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE









- Isoler les planchers

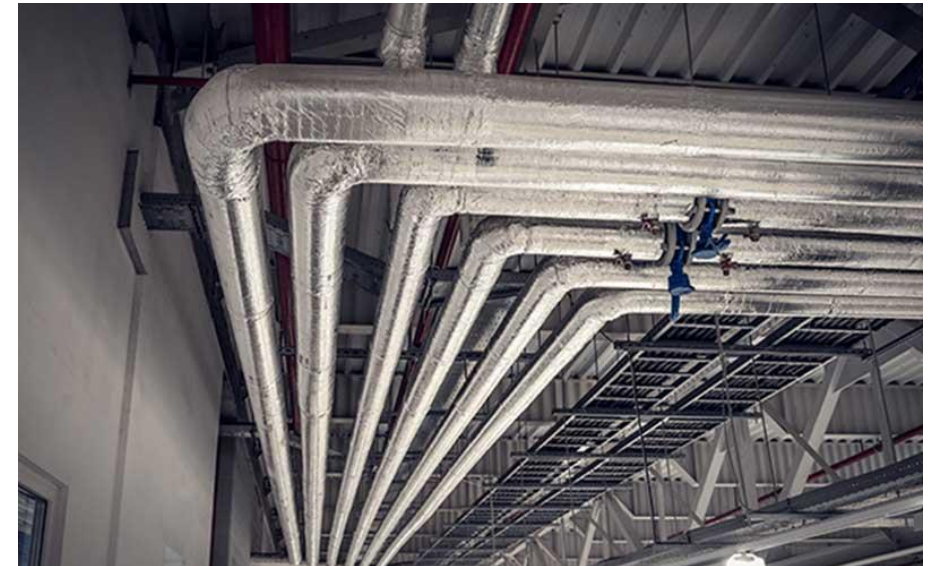
- Planchers donnant sur un espace non chauffé (vide sanitaire, cave, parking ...)  Les certificats d'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

- Remplacer les menuiseries  Les certificats d'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE



# LES DIFFÉRENTS TRAVAUX POSSIBLES – LE CHAUFFAGE 1/2

- Chaudière à gaz à condensation 
- Chaudière à biomasse   
- Raccordement à un réseau de chaleur   
- Isoler le réseau de chauffage 



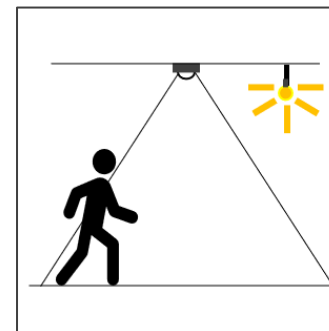
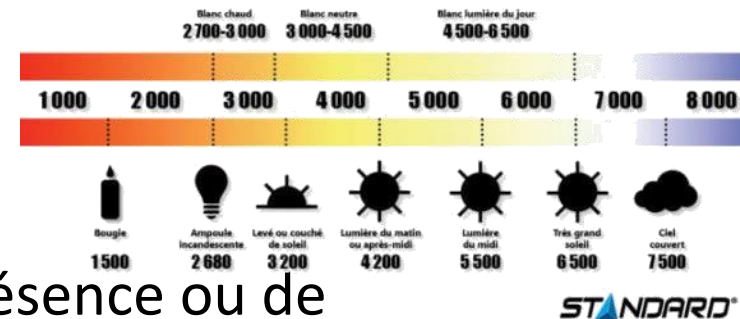
## LES DIFFÉRENTS TRAVAUX POSSIBLES – LE CHAUFFAGE 2/2

- Pompe à chaleur
  - Air / eau  Les certificats d'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
  - Eau / eau (géothermie)  Les certificats d'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE  
  - Air / air (VRV / rooftop)  Les certificats d'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
- Chauffe-eau solaire  Les certificats d'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE  
- Radiateurs électriques radiants / chaleur douce avec fonctions avancées

# Couleur de température

- Éclairage intérieur

- Remplacer des systèmes par du LED
- Choisir la température de couleur
- Intégrer des systèmes d'automatisation (détecteurs de présence ou de mouvements). Privilégier les couloirs et les sanitaires

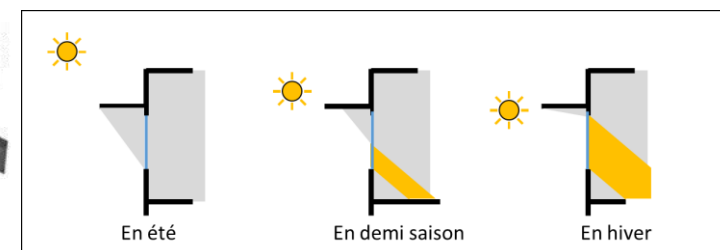


- Intégrer des systèmes de gradation pour les salles de classe / bureaux

BUREAUX – SALLES DE CLASSE	COULOIRS – SANITAIRES - VESTIAIRES
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Qualité de la lumière +++ :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- UGR : &lt; 19</li> <li>- Rendu des couleurs &gt; 80 Ra</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Qualité moindre</li> <li>✓ Prix plus faible</li> <li>✓ Privilégier les détecteurs de présence ou de mouvements couplés avec une temporisation</li> </ul>

## LES DIFFÉRENTS TRAVAUX POSSIBLES – AUTRES PISTES

- Désembouage du réseau de chauffage (CEE Les certificats d'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE)
- Installer / remplacer les VMC (cuisine) (CEE Les certificats d'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE)
- Installer des protections solaires
- Installer des sous-compteurs (CEE Les certificats d'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE)
- Installer du matériel informatique performant (clients légers)
- Installer ou mettre à niveau une GTB (CEE Les certificats d'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE)



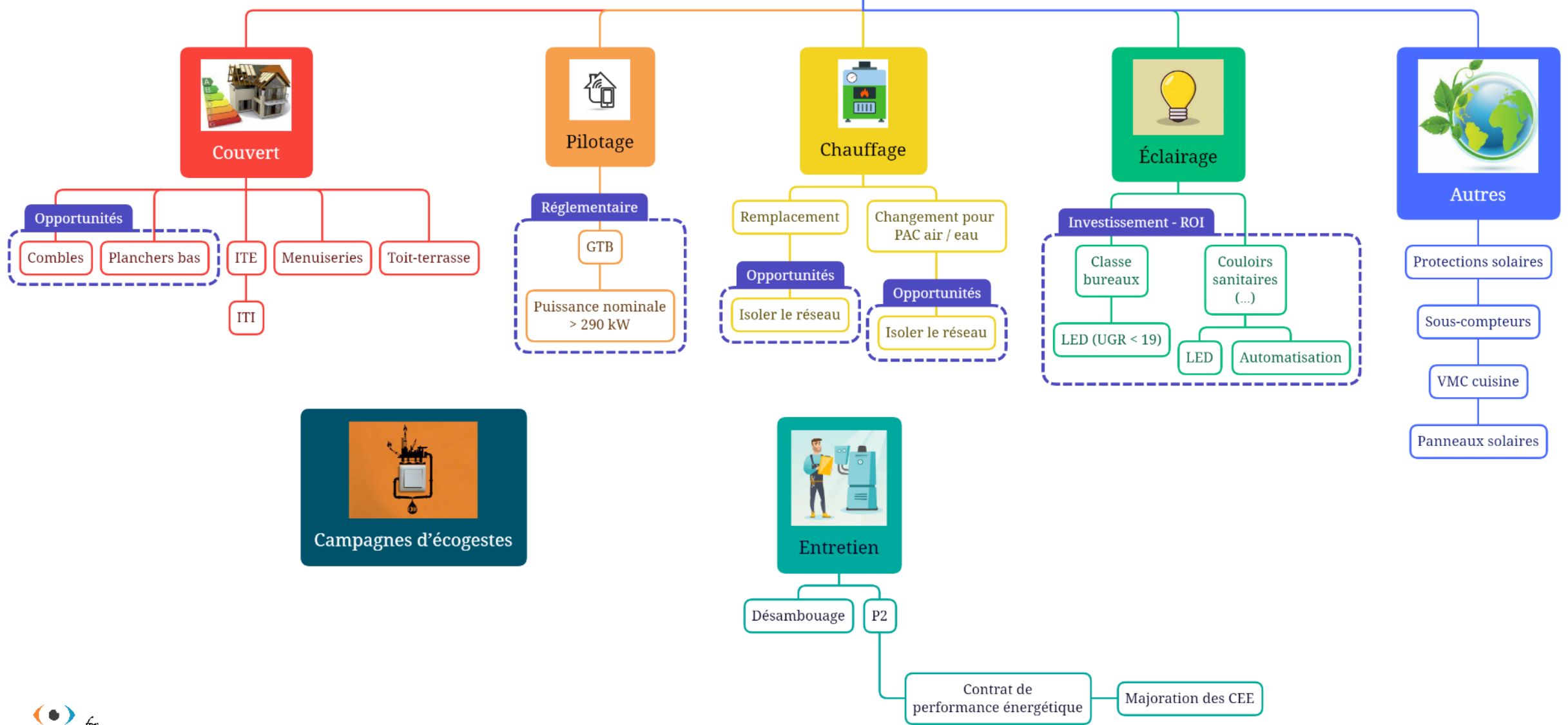
## LES DIFFÉRENTS TRAVAUX POSSIBLES – LE PHOTOVOLTAÏQUE

- Pour produire de l'électricité avec le soleil
- Prime à l'autoconsommation (toiture / ombrière)
- Puissance comprise entre 3 kWc et 100 kWc

l'installation	Montant de la prime à l'autoconsommation au 3 <sup>ème</sup> trimestre 2022
≤ 3 kWc	420 € / kWc
≤ 9 kWc	320 € / kWc
≤ 36 kWc	180 € / kWc
≤ 100 kWc	90 € / kWc



# Quelle stratégie pour la rénovation énergétique en enseignement ?



# Financer les travaux : le dispositif CEE



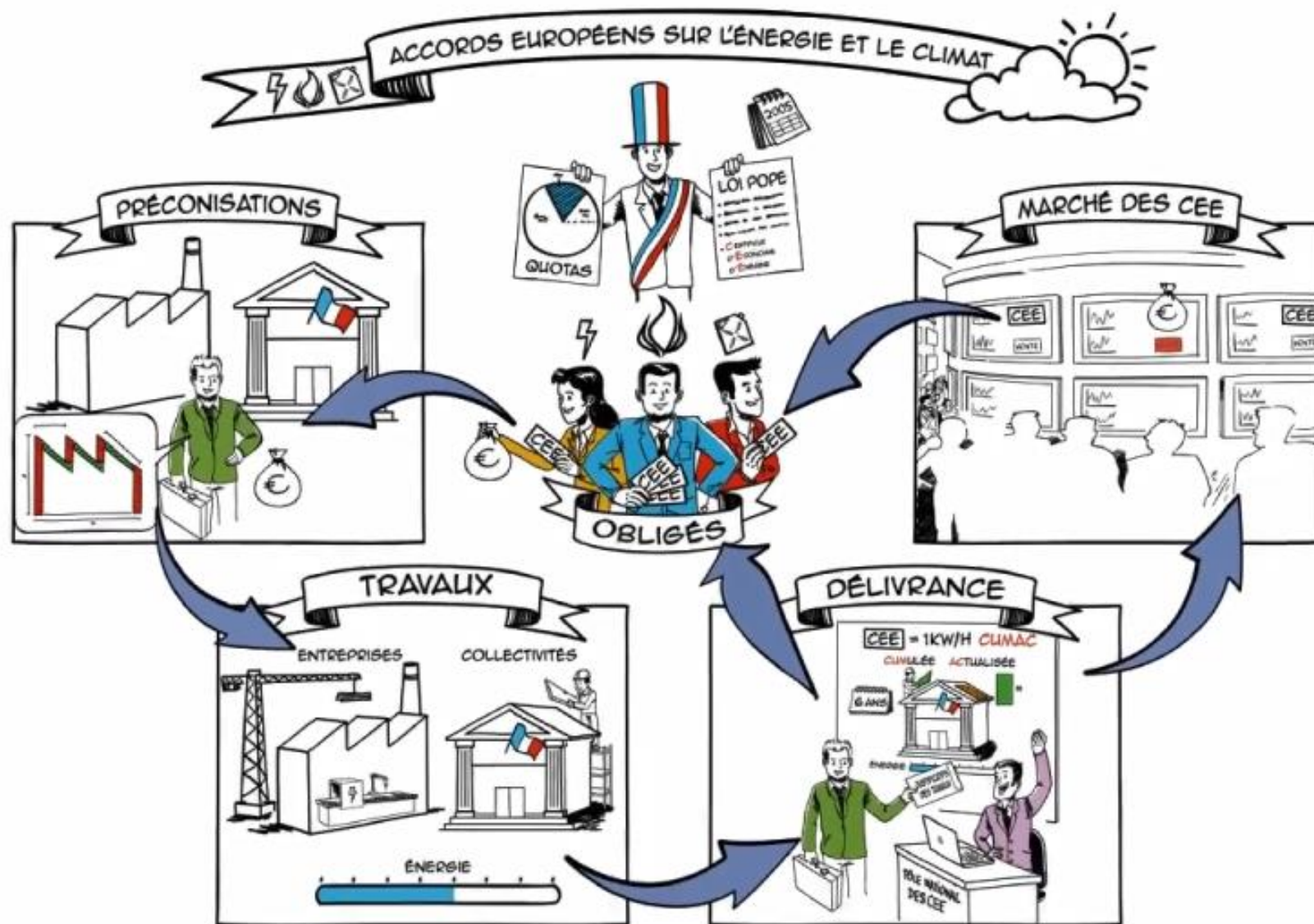
# LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

- C'est une **subvention privée** : cumulable avec les aides publiques (FEDER, ARS ...) permettant de financer l'amélioration énergétique sans lever de nouveaux impôts directs pour l'ÉTAT.
- Les fournisseurs d'énergie émettant des GES (EDF, TOTAL, ENGIE, ANTARGAZ, CARREFOUR, AUCHAN ...) financent le dispositif mais impactent son coût sur les factures d'énergies payées par les consommateurs (électricité / gaz / essence / fioul / charbon / ...).
- Chaque fournisseur (appelé **obligé**) se voit allouer un quota d'économies d'énergie à financer sur une **période** de 3 ans en fonction des volumes commercialisés par typologie d'énergies.

## Dans la pratique :

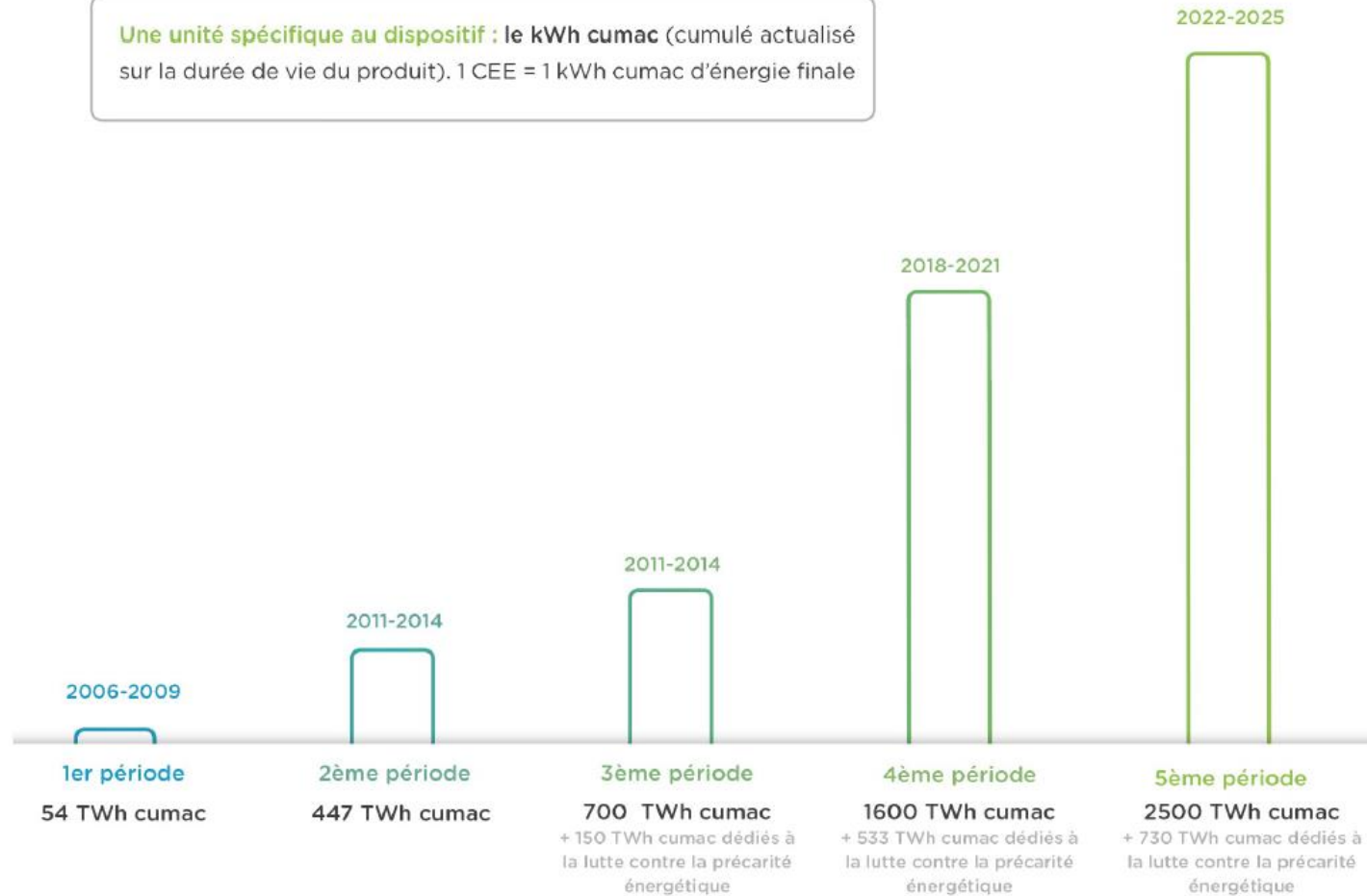
- Un **catalogue de fiches travaux (Fiches d'Opérations Standardisées)** permet de calculer les volumes de CEE générés par les travaux réalisés — <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/operations-standardisees-deconomies-denergie> - il s'agit de travaux industrialisés pouvant être dupliqués à grande échelle.
- Ces FOS permettent de quantifier la réduction des consommations énergétiques générée par des travaux ou matériels plus performants que la RT élément ou les normes/standarts en fonction des zones climatiques (H1-H2-H3) grâce à une unité inventée pour le dispositif : le kWh cumac.
- L'unité de mesure des CEE est ainsi le **kWh-CUMAC** (cumulé actualisé) - ce sont ces volumes de CEE exprimés en kWh cumac qui sont monétisés et que payent les Obligés aux Bénéficiaires (maîtres d'ouvrages). Ces kWh cumac permettent de faire la 'conversion' entre la diminution de l'empreinte énergétique générée par des travaux et l'Obligation des Obligés en fonction des volumes d'énergie vendue.

# L'ÉCOSYSTÈME DES CEE



# LA PÉRIODE DES CEE

Une unité spécifique au dispositif : le kWh cumac (cumulé actualisé sur la durée de vie du produit). 1 CEE = 1 kWh cumac d'énergie finale



# LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ AU DISPOSITIF DES CEE



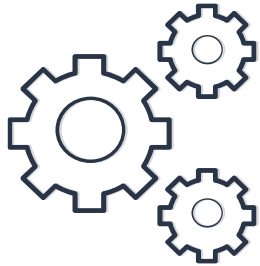
Installateurs :

- Entreprises qualifiées et professionnelles



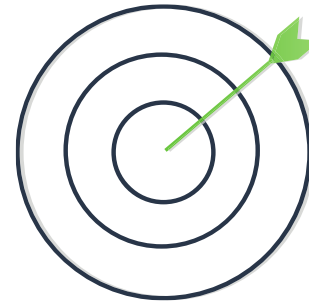
Opérations concernées :

- Tout bâtiment + 2 ans
- Certains matériels dans le neuf également



Respect des critères :

- De performance du matériel,
- Réglementaires de mise en œuvre



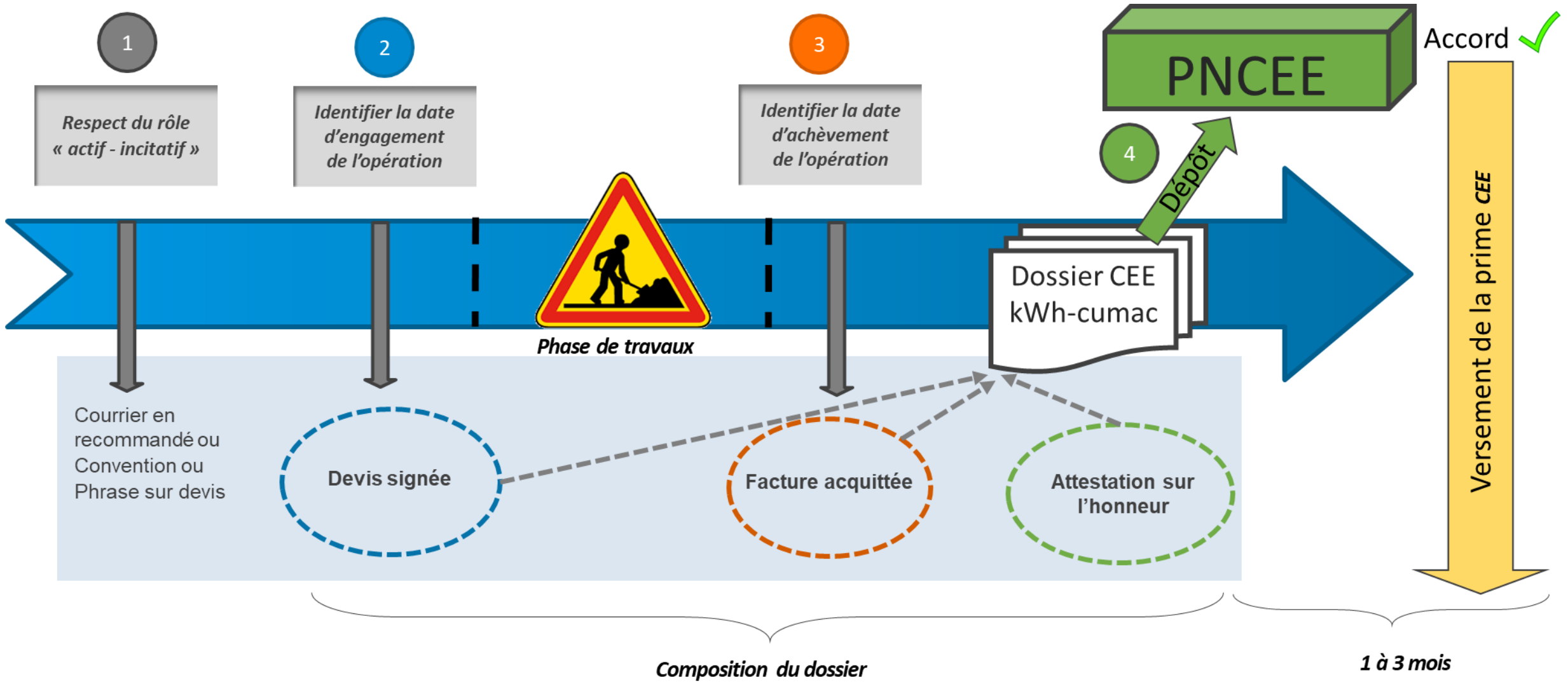
Prérequis impératif :

- Rôle actif incitatif de l'Obligé en amont de l'engagement des travaux

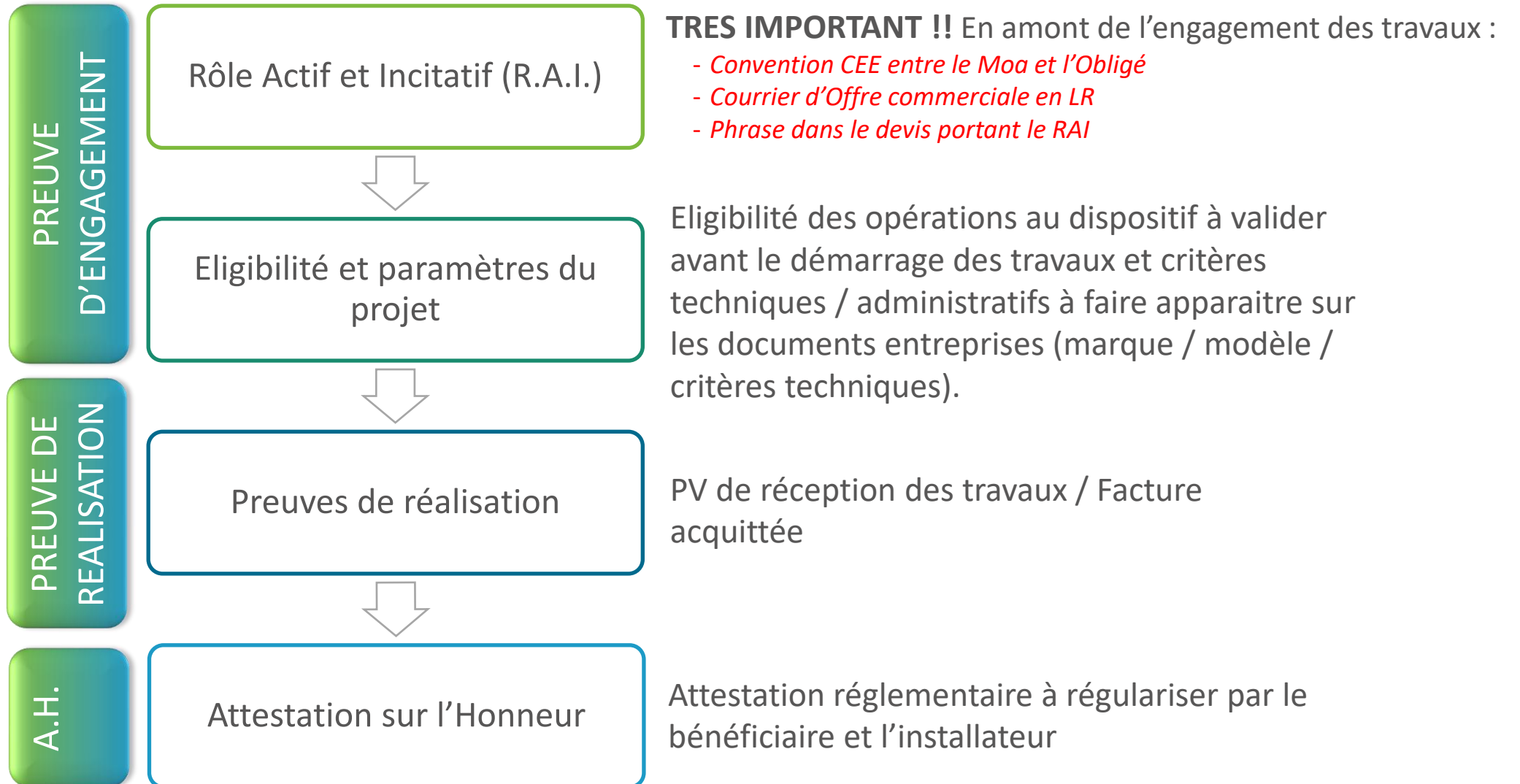
## LE RÔLE ACTIF-INCITATIF

- **Le Rôle Actif et Incitatif** : Le dispositif fonctionne sur le même principe que des subventions dites publiques en termes d'agrément financier pour l'accompagnement.
- On parle ici de RAI = la demande de certificats d'économies d'énergie ne peut se faire que si le rôle « actif – incitatif » (RAI) est respecté. L'opérateur CEE qui accompagnera l'opération de travaux doit impérativement matérialisé et formalisé une proposition d'accompagnement avant l'engagement des travaux.
- **3 types de RAI:**
  - **Mandat installateur sur devis:** le RAI prend la forme d'une mention sur devis
  - **Convention:** le RAI prend la forme d'un contrat entre l'opérateur CEE et MOA passé en amont de l'engagement des travaux
  - **Lettre Recommandée** : le RAI prend la forme d'un offre commerciale émise à l'attention du bénéficiaire en amont de l'engagement des travaux

# DÉROULÉ D'UN DOSSIER DE CEE



# MONTAGE ADMINISTRATIF





# COMPARER LES PRIMES CEE

NR-Pro, comparateur indépendant de primes d'énergie propose un outil destiné à faciliter la gestion des aides financières liées aux CEE.

En quelques clics, identifiez les travaux éligibles au dispositif, estimez le montant de l'aide financière et comparez les aides versées par les différents fournisseurs d'énergie

The screenshot shows the NR-Pro website interface. At the top, there is a blue header with the FNOGEC logo and the text: "Bienvenue dans votre espace dédié aux Certificats d'Economies d'Énergie" and "Fédération Nationale des Organismes de Gestion des établissements de l'Enseignement Catholique". Below the header, there are navigation tabs: "Accueil", "E-formation", and "Les Certificats d'Economies d'Énergie". A phone number "Une question ? : 04 65 01 02 25" is displayed. The main content area is split into two sections. The left section is titled "C'EST VOTRE PREMIÈRE VISITE" and contains a "Continuer" button. The right section is titled "VOUS ÊTES DÉJÀ UTILISATEUR" and contains a login form with fields for "Votre adresse email" and "Votre mot de passe", a "Valider" button, and a link for "Mot de passe oublié ?". At the bottom, there are three links: "Les primes : explication", "Les travaux ouvrant droit aux primes", and "Mentions légales".



Etape 1

**Renseignez votre projet et indiquez vos besoins.**



Etape 2

**Comparez les primes et les prestataires.**



Etape 3

**Recevez votre prime à la fin des travaux.**

# LE SECTEUR TERTIAIRE ET LES FOS APPLICABLES

- **Pour tous les bâtiment tertiaires de + 2 ans**
- 57 fiches travaux existantes dont:
  - **11 sur l'enveloppe** (isolation des combles, des murs, d'un plancher...)
  - **10 fiches équipements** (luminaires à modules LED, moto-variateurs, ...)
  - **3 fiches service** (régulation des organes d'équilibrage, CPE, ...)
  - **33 fiches thermique** (chaudière collective, PAC air-eau, déstratificateur air, VMC simple/double flux, ...)
- **5 Opérations Coup de Pouce Thermie** : PAC air-eau, PAC hybride, raccordement à un réseau de chaleur, chaudière biomasse collective, ....

# EXEMPLE DE TRAVAUX SUR BÂTIMENTS TERTIAIRES EN ZONE CLIMATIQUE H1

Fiche CEE	Description	Estimation % prise en charge coût des travaux	Valorisation unitaire Santé	Valorisation unitaire Bureaux	Valorisation unitaire Enseignement	Valorisation unitaire Hôtellerie / restauration
BAT EN 101	Isolation des combles	66% à 100%	18,72 € / m <sup>2</sup>	9,36 € / m <sup>2</sup>	9,36 € / m <sup>2</sup>	10,92 € / m <sup>2</sup>
BAT EN 102	Isolation des murs par l'intérieur (Combustible)	35% à 70%	34,56 € / m <sup>2</sup>	17,28 € / m <sup>2</sup>	17,28 € / m <sup>2</sup>	20,16 € / m <sup>2</sup>
BAT EN 103	Isolation des planchers bas	50% à 100%	29,95 € / m <sup>2</sup>	14,98 € / m <sup>2</sup>	14,98 € / m <sup>2</sup>	17,47 € / m <sup>2</sup>
BAT EN 107	Isolation des toits terrasses (Combustible)	6% à 15%	17,47 € / m <sup>2</sup>	8,06 € / m <sup>2</sup>	8,06 € / m <sup>2</sup>	9,41 € / m <sup>2</sup>
BAT TH 102	Chaudière < 400 kW (chauffage et ECS P ≤ 400 kW)	10% à 20%	2,84 € / m <sup>2</sup>	2,58 € / m <sup>2</sup>	1,81 € / m <sup>2</sup>	3,61 € / m <sup>2</sup>
BAT TH 112	Variateurs électroniques de vitesse sur moteurs asynchrone (usage pompage) (I)	/	46,08 € / kW	46,08 € / kW	46,08 € / kW	46,08 € / kW
BAT TH 113	PAC air/eau ou eau/eau (< 400 kW et 126% ≤ η <sub>s</sub> )	10% à 25%	2,48 € / m <sup>2</sup>	2,71 € / m <sup>2</sup>	1,80 € / m <sup>2</sup>	1,58 € / m <sup>2</sup>
BAT TH 116	GTB classe B pour 5 usages (II)	20% à 40%	1,66 € / m <sup>2</sup>	3,61 € / m <sup>2</sup>	1,51 € / m <sup>2</sup>	2,15 € / m <sup>2</sup>
BAT TH 116	GTB classe A pour 5 usages (II)	45% à 70%	2,68 € / m <sup>2</sup>	5,84 € / m <sup>2</sup>	2,75 € / m <sup>2</sup>	4,00 € / m <sup>2</sup>
BAT TH 140	PAC à absorption air/eau ou eau/eau (<140 kW, ch + ECS)		3,75 € / m <sup>2</sup>	3,41 € / m <sup>2</sup>	2,39 € / m <sup>2</sup>	4,77 € / m <sup>2</sup>
BAT TH 146	Calorifugeage des réseaux	80% à 100%	25,80 € / ml	25,80 € / ml	25,80 € / ml	25,80 € / ml
BAT TH 155	Isolation des points singuliers (20 ≤ DN ≤ 65)	80% à 100%	56,16 € / U	19,66 € / U	11,23 € / U	56,16 € / U
BAT TH 157	Chaudière biomasse collective	15% à 30%	27 648,00 €	27 648,00 €	27 648,00 €	27 648,00 €
BAT TH 158	PAC réversible air/air (> 12 kW) (III)	6% à 10%	4,59 € / m <sup>2</sup>	5,01 € / m <sup>2</sup>	3,34 € / m <sup>2</sup>	2,92 € / m <sup>2</sup>

(I) Sous réserve de ne pas financer un modèle de pompe soumis à la conformité réglementaire (réglementation Écoconception).

(II) Pour la santé et la restauration le calcul prend en charge le chauffage et l'ECS, sinon chauffage seul.

(III) Hors VRV / DRV



Décret BACS : impose la mise en place une GTB de classe A ou B dans les établissements tertiaires équipés d'un système de chauffage et/ou d'un système de climatisation, combiné ou non avec un système de ventilation, dont la puissance nominale dépasse 290 kW.



Les établissements tertiaires de surface > 1000m<sup>2</sup> doivent engager des actions d'économies d'énergie importantes pour réaliser leur objectif réglementaires (décret écoénergie tertiaire) avec un point d'étape en 2030 et un objectif de neutralité en 2050.

# LE COUP DE POUCE

Le dispositif Coup de pouce démultiplie les forfaits classiques en visant des équipements particulièrement énergivores.

Ex: remplacement d'une chaudière fioul



Des coup de Pouce orientés changement d'énergie de chauffage (très forte orientation vers l'électricité ou le bois) ou rénovation globale :

- Coup de pouce Chauffage (résidentiel)
- Coup de pouce Chauffage des bâtiments tertiaires
- Coup de pouce rénovation performante d'une maison individuelle
- Coup de pouce rénovation performante de bâtiment résidentiel collectif

# LES COUP DE POUCE ET LES OPPORTUNITÉS DE LA 5ÈME PÉRIODE

## Coup de pouce Tertiaire

- Chaudière collective à haute performance (BAT TH 102)
- Chaudière collective à biomasse (BAT TH 157)
- PAC air / eau ou eau/eau (BAT TH 113)
- PAC à absorption (BAT TH 140) - PAC à gaz (BAT TH 141)
- Raccordement à un réseau de chaleur (BAT TH 127)

## Évolution et nouvelles fiches CEE

- PAC air/air (BAT TH 158)
- Désembouage (2023)
- Évolution de la fiche GTB (BAT TH 116)
- (...)

Augmentation des contrôles

# EXEMPLE DE FINANCEMENT DE PAC AIR-EAU EN TERTIAIRE



Mise en place d'une PAC air-eau en remplacement d'une chaudière fioul



Dispositif classique :

Enseignement chauffage ECS 3000 m<sup>2</sup>,

zone H2 ; P<400 kW = 5 616 €

12%

CDP PAC



11 232€

25%

Bureaux chauffage ECS 3000 m<sup>2</sup>,

zone H2 ; P<400 kW = 8 424 €

18%

16 848 €

37%



Dispositif Coup de pouce (\*) :

Bonification X2

Le Coup de pouce vaut pour les opérations engagées avant le 31 décembre 2025 et achevées avant le 31 décembre 2026.

# EXEMPLE DE FINANCEMENT GTB EN TERTIAIRE

Acquisition d'un Système de Gestion technique du Bâtiment de classe A pour le chauffage / ECS / climatisation / éclairage et auxiliaires.



Dispositif classique :

Enseignement 3000 m<sup>2</sup>,

zone H2 ; P < 400 kW = 6 755 €

30%

Bureaux 3000 m<sup>2</sup>,

zone H2 ; P < 400 kW = 14 337 €

64%



Boost GTB 

13 510 €

60%

28 674 €

100%

**Bonus (\*)** : Bonification X2

**Le Coup de boost vaut pour les opérations engagées entre le 29 octobre 2022 et le 31 décembre 2023**

Des questions ?



# Question 1

La chaudière biomasse est-elle éligible au fonds chaleur ?

Oui, l'ADEME dispose de deux aides que vous pouvez actionner :

- Une aide aux études (pour dimensionner de la géothermie, pour un chauffe-eau solaire ... rarement pour un audit énergétique) ;
- Le Fonds chaleur qui finance les travaux pour installer une source d'énergie renouvelable. Cela concerne :
  - Le chauffe-eau solaire
  - La géothermie,
  - La chaudière à biomasse
  - La chaleur fatale (récupération de chaleur)
  - Le raccordement à un réseau de chaleur.

## Question 2

Les fonds chaleur n'est-il pas délégué aux collectivités locales par le biais des contrats de développement territorial (CDT) ?

Le fonds chaleur est géré par l'ADEME et pas le CDT. Par contre, le CDT peut faire le relai. Précisons que les contrats de développement territorial sont des projets de territoires élaborés par les collectivités locales et l'État afin de dynamiser les territoires du Grand Paris.

[En savoir plus sur le CDT](#)

Pour mémoire, la vocation du Fonds Chaleur est d'encourager le remplacement d'installations consommant des énergies fossiles par la mise en place d'équipements de production de chaleur et de froid renouvelables utilisant la biomasse, la géothermie, le solaire, le biogaz et les énergies de récupération, couplés à des réseaux de chaleur et de froid.

[Pour en savoir plus sur le fonds chaleur](#)

Nous vous confirmons que l'installation d'une chaudière biomasse dans une école peut bénéficier du via le Fonds chaleur. Par contre, le Fonds chaleur ne finance que de gros projets, c'est souvent le problème : [Etes-vous éligible au fonds chaleur ? - Le Fonds Chaleur \(ademe.fr\)](#)

Les collectivités locales sont quant à elles limitées par leur possibilité de financement (interdiction de financement des investissements dans le 1<sup>er</sup> degré/ subventions d'investissement dites « Falloux » dans le 2<sup>nd</sup> degré).

# Question 3

Comment choisir entre les différents types de chauffage ?  
Lesquels sont les plus rentables ? Lesquels ont le meilleur retour sur investissement (ROI) ?

Cela dépend de votre installation et du cours des énergies.

Aujourd'hui, si vous avez déjà du gaz ou du fioul et que vous pouvez avoir le gaz de ville, le plus rentable, c'est le gaz avec une chaudière à condensation comme cela vous conservez le réseau de chauffage existant. Si vous pariez sur le fait que le prix du gaz continue d'augmenter alors, je réfléchirai à la pompe à chaleur.

Avec un système Air-eau, vous pouvez réutiliser le réseau d'eau. L'installation est plus chère, mais sur le long terme, c'est sûrement mieux.

De plus, comme cela a été précisé en début de l'intervention, le sens de l'histoire est d'arrêter les énergies fossiles. Or, vous investissez dans une nouvelle production de chauffage pour au moins les 20 ans.

## Question 4

Quels travaux prioriser pour faire des économies d'énergie, en terme de chauffage : isolation des murs ? des sols ? de la toiture ?

Les travaux les plus efficaces sont généralement l'isolation des murs, mais ce sont aussi les plus coûteux.

Si votre établissement a la capacité à investir, vous pouvez faire l'isolation des murs et le remplacement des menuiseries. Vous allez baisser vos consommations de 20 à 30%, mais avec un ROI > 20 ans et un investissement de plusieurs dizaines à centaines de milliers d'euros.

Sinon, vous pouvez faire des travaux d'opportunités (combles, planchers et réseau de chaleur) qui sont financés à 70-100% par les CEE avec des ROI < 5 ans. Vous pouvez par exemple faire l'éclairage (pas d'aides) ou également et la GTB (financé à 30-50% maintenant).

N'oubliez pas pour autant le postulat de départ qui est de faire des travaux efficaces.

## Question 5

Nous devons changer des fenêtres de l'école. Pouvons-nous bénéficier des CEE ?

Vous pouvez en faire la demande. L'opérateur vous fera le calcul de la prime et vous dira quel modèle est éligible. En effet, il faut que le modèle corresponde aux caractéristiques visées par une opération standardisée (ex. : BAT-EN-104 pour les ouvertures).

Ensuite, en connaissance de cause, vous pourrez choisir de les demander ou pas car le montage du dossier peut parfois prendre du temps.

Pour des très gros dossiers, cela peut valoir le coup, sinon la prime ne paiera peut-être pas le temps administratif.

A savoir que lorsque vous confiez le montage des CEE à un délégataire CEE, le coût de la prestation est financé par l'énergéticien avec qui le délégataire a un contrat. Ce n'est donc pas le maître d'ouvrage qui paie la prestation du délégataire. Nous vous invitons à poser la question directement au délégataire CEE que vous pourriez retenir.

Vous pouvez également comparer directement les primes à l'aide du comparateur indépendant de prime CEE NR-Pro avec lequel la Fnogec a conclu un partenariat qui a été très brièvement présenté lors de cette intervention.

## Question 6

Que penser des offres "isolation à 1€" par exemple ? Nous avons toujours peur que la qualité ne soit pas au rendez-vous ... ou de se faire arnaquer ?

Tous les installateurs qui font des offres à 1€ ne sont pas des escrocs, mais il est vrai que plusieurs entrepreneurs opportunistes se sont lancés dans la rénovation énergétique avec l'arrivée des financements CEE ; il convient donc d'être prudent.

Vous pouvez vous renseigner pour voir depuis combien de temps l'entreprise existe et de regarder les commentaires sur le net.

Pour avoir une offre à 1€ en signant le devis, vous signez également un mandat pour que l'installateur récupère la prime qui vous est normalement attribuée. Cela vous évite de faire la sortie de trésorerie, ce qui est une mécanique généralement très appréciée des maîtres d'ouvrage. En revanche, en tant que donneur d'ordre, vous devez contrôler les travaux comme si vous les payez et ne signer la facture et ne remplir l'attestation sur l'honneur qui si vous êtes satisfait des travaux. Sans ces documents, le dossier de financement ne pourra être déposé et l'installateur ne pourra être payé.

Merci de votre attention !